



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17
Pouvoir : 5
Absents : 5

Date de la convocation : 8/11/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Bruno MASSONNEAU représenté par V DEBIAIS
Thierry BEUROIS représenté par JFF FRAUDEAU
Maud BRUNIER représentée par C PIAULET
Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ

Bruno SULLI représenté par D GAUTHIER

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LEVRAULT Charly.

Secrétaire de séance : Fabienne LAROCHE

DELIBÉRATION N° 167

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : MOTION RELATIVE A LA RESTRUCTURATION DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VIENNE

L'association des Maires et les sept présidents d'intercommunalités de la Vienne ont souhaité signer ensemble une motion relative à la **restructuration des services des finances publiques de la Vienne**.

Madame la Maire soumet au conseil municipal cette motion :

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), au travers de son Directeur, a présenté lors d'une première réunion en Préfecture, puis lors d'une réunion dans les EPCI, **le projet de restructuration des services des finances publiques de la Vienne**.

Ce projet prévoit à ce jour la **fermeture de toutes les trésoreries de la Vienne**, pour les remplacer par :

- 3 services de gestion comptable
- 7 conseillers des collectivités
- 19 accueils de proximité pour les administrés.

S'il est noté la volonté affichée par le Gouvernement d'ouvrir une concertation avec les élus, celle-ci se passe majoritairement pendant l'été ce qui complique une concertation sereine.

Par ailleurs, ce projet, qui s'inscrit dans une dématérialisation à ~~marc~~ ~~h~~ ~~o~~ ~~r~~ ~~c~~ ~~h~~ ~~e~~ ~~f~~ ~~o~~ ~~r~~ ~~c~~ ~~e~~ ~~e~~ ~~s~~ ~~de~~ ~~t~~ ~~o~~ ~~u~~ ~~t~~ ~~e~~ ~~s~~ ~~l~~ ~~e~~ ~~s~~ ~~p~~ ~~r~~ ~~o~~ ~~c~~ ~~e~~ ~~d~~ ~~u~~ ~~r~~ ~~e~~ ~~s~~, constitue un facteur d'exclusion pour une partie des administrés ayant besoin d'un accompagnement dans nos territoires, exclusion qui sera très certainement aggravée par la fin de l'autorisation de paiement en numéraire.

Enfin, le regroupement du traitement des opérations comptables dans trois services conduira inévitablement à une augmentation des taux de rejet des mandats et des titres puisque les conseillers des collectivités n'auront plus sous leur autorité toute cette chaîne comptable primordiale pour faciliter la vie des collectivités locales.

Il apparaît donc impératif que cette première proposition soit amendée des propositions suivantes :

- que des engagements soient pris par la DDFIP au regard du nombre d'agents nécessaires à l'exercice de cette mission, ainsi qu'à la pérennité de leurs missions dans le temps ;
- que la différenciation des missions de l'ordonnateur et du comptable public perdure ;

Ils veulent également :

- obtenir un service de gestion comptable par EPCI à fiscalité propre, soit 7 services,
- obtenir la signature d'une convention visant à indiquer l'implantation retenue, ainsi que les ETP déployés sur le territoire pour faire face aux missions, le tout pour une durée de 3 ans et comportant un groupe de pilotage élu/DDFIP se réunissant a minima annuellement pour faire un état des lieux du fonctionnement de cette réorganisation.

L'Etat se doit d'assumer les réformes issues de la loi NOTRe et d'aligner l'organisation de ses services sur la recomposition des territoires intercommunaux !

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte la motion relative à la restructuration des services des finances publiques de la Vienne.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

